

# résolution générale



## ANALYSE DE LA SITUATION POLITIQUE, ECONOMIQUE ET SOCIALE

1. Scandales financiers à répétition, salaires fous des patrons, guerres, famines, programmées et modifications génétiques, pollutions, réchauffement climatique, trou d'ozone, catastrophes industrielles (AZF) et écologiques (Erika, Prestige), liquidation de secteurs entiers de l'économie, chômage, précarité, misère, ... toutes ces dérives s'inscrivent dans une course effrénée et sans limites aux profits, un ultra libéralisme où le marché est roi, où tout est devenu marchandise. Le capitalisme n'a jamais été aussi loin dans sa logique du tout profit.
2. Ce nouveau libéralisme, néolibéralisme, n'est pas seulement un projet économique, c'est un projet politique global qui pour arriver à ces fins se doit de détruire systématiquement toutes les solidarités, toutes les structures collectives capables de faire obstacle à la logique du marché pur.
3. Cette évolution n'est pas une fatalité. Elle est dictée par des choix politiques, économiques et sociaux. Confronté à cette réalité le syndicalisme doit se donner les moyens de faire une critique radicale de ce système pour mettre en perspective les revendications et les mobilisations capables de peser pour la transformation de cet ordre économique et social en mettant l'économie au service de l'homme et non le contraire.

### **Chapitre 1 : une mondialisation libérale et financière à l'offensive**

1. Au XIXème et au début du XXème siècle le capitalisme a dégagé essentiellement ses marges de profit de l'exploitation de la force de travail, paiement de celle-ci au moindre coût, surcharges, pénibilité, absence de garanties sociales...
2. Des luttes sociales et politiques ont permis, des conquêtes sociales, notamment dans les pays industrialisés, permettant que des compromis s'établissent entre développement économique et avancées sociales.
3. Au cours des années 70-80 l'organisation de l'économie mondiale connaît un tournant se traduisant par :
  - une concentration capitaliste accrue et l'émergence de trusts multinationaux instaurant leur domination sur l'économie mondiale
  - une restructuration de la grande industrie au prix de licenciements massifs, d'un chômage de masse structurel, de délocalisations vers les pays pauvres
  - une montée de la spéculation financière au détriment des investissements productifs, avec des investisseurs institutionnels,

notamment les fonds de pension, qui ont doublé en 10 ans leur surface financière.

4. Les Etats pour financer leur déficit deviennent de plus en plus dépendants des marchés financiers qui leur imposent : des rendements financiers élevés, un contrôle des dépenses budgétaires, la disparition des entraves à l'émergence d'un grand marché mondial.
5. Ainsi se mettent en place et montent en puissance les grandes institutions : FMI, Banque mondiale, OMC..., avec comme devise : pouvoir à l'argent, un dollar égal une voix. Ces pouvoirs, non soumis au suffrage universel, pilotent de fait la terre et décide en toute opacité du destin de ses habitants.
6. Depuis l'effondrement du Mur de Berlin, l'économie de marché s'est imposée comme seul mode d'organisation économique.
7. Les USA s'imposent comme "gendarme mondial" et dictent leur loi. Le modèle américain devient hégémonique (voir dans le domaine culturel). Concurrence et compétitivité éclipsent toute notion de partage et de solidarité.

### **Chapitre 2 : la mondialisation au détriment des peuples**

1. Ce nouvel ordre mondial, en concentrant les richesses, accroît les inégalités. Les pays pauvres deviennent de plus en plus pauvres :
  - Aides au développement du FMI qui engendrent dette et intérêts qui ne pourront jamais être acquittés, qui sont assortis de plans d'austérité qui les mettent de fait sous tutelle du FMI
  - Multinationales qui, après les pays riches, continuent de piller leurs richesses naturelles
  - Richesses produites par les délocalisations qui bénéficient aux multinationales et non au développement local, ni à l'amélioration des conditions de vie des populations.
2. La multiplication des conflits : ethniques, religieux, génocides et guérillas sont la conséquence des contraintes imposées par le FMI et les trusts qui interdisent ainsi toute régulation politique et organisations sociales propres à ces pays.
3. Par ailleurs, la mondialisation du capital instaure une concurrence entre les salarié(e)s des différents pays pour peser sur les coûts de main d'œuvre et déréglementer les droits sociaux des pays les plus avancés.
4. L'OMC, institution intergouvernementale, agit pour :
  - Codifier les instruments de déréglementation des législations sociales : travail, santé, environnement....
  - Privatiser les services publics et ainsi supprimer des droits fondamentaux aux citoyens : éducation, transports, eau, énergie...
5. La mondialisation, c'est aussi la marchandisation de toutes les activités humaines et de l'humain lui-même avec le dépôt de brevet sur le génome humain, le clonage humain, par exemple. La folle course aux innovations technologiques et la

recherche effrénée de profits font peser des risques de plus en plus grands sur les populations : risques écologiques, industriels, sur la santé...

6. Ce constat démontre que le libéralisme loin d'être un facteur de progrès, est, au contraire, un facteur de régression sociale, un facteur de barbarie. Les femmes et les enfants en sont les victimes emblématiques.
7. La loi du profit et du marché suscitant gigantisme, monocultures, intensification de l'exploitation des ressources naturelles, concentrations industrielles... menacent l'équilibre écologique de la planète, notre environnement.
8. En 1998, l'Accord Multilatéral sur l'Investissement (AMI) négocié en secret n'a pu être signé suite à une mobilisation internationale des mouvements citoyens. Depuis Seattle en décembre 99, devenu symbole de la résistance à la mondialisation, la mobilisation citoyenne s'amplifie à chaque sommet et contre sommet mondial et européen. Pour autant ces mouvements de protestation massifs n'arrivent pas à mettre en échec les politiques libérales, l'enjeu est de les muer en contre-pouvoirs pour construire un monde plus juste et solidaire, où les richesses de la planète ne seraient plus accaparées au profit d'une minorité, mais au contraire partagées par tous et toutes.

### **Chapitre 3 : une Europe au service du Capital**

1. La construction européenne a pour objectif essentiel la mise en place d'un vaste marché continental capable de rivaliser avec le marché asiatique et Nord américain. Obéissant au traité de Maastricht, à la loi de la concurrence, les directives européennes remettent en cause les acquis du mouvement ouvrier (ex interdiction de travail de nuit des femmes), les services publics (privatisation de France Télécom, d'Air France, EDF-GDF... sous prétexte d'harmonisation ou imposent une politique d'austérité sous prétexte de respect des critères de convergence.
2. Pour les libéraux nul besoin de vrais organes démocratiques de contrôle. Le déficit démocratique de l'Europe trouve sa principale illustration dans la faiblesse du Parlement Européen pourtant élu au suffrage universel qui n'incarne pas un vrai pouvoir législatif, ni un authentique contrôle sur l'exécutif européen traduisant ainsi le mépris des opinions publiques.
3. C'est la commission, une instance de technocrates qui n'a aucune légitimité démocratique directe, qui est l'instrument du Conseil des Ministres et l'interlocuteur complaisant des firmes transnationales.

### **Chapitre 4 : au niveau national**

1. Les différents gouvernements qui se sont succédés se sont soumis voire ont adhéré à la loi du marché et au nouvel ordre international, malgré quelques différences dans le traitement de ses effets. Même s'il a institué la C.M.U, l'A.P.A le gouvernement de la gauche plurielle a plus privatisé que le gouvernement Balladur et Juppé réunis.
2. Aujourd'hui le gouvernement, fort du plébiscite offert à J. CHIRAC relaye avec doigté les ambitions du MEDEF dans sa volonté d'attaquer l'ensemble des droits et acquis sociaux : remise en cause des 35 heures dont une majorité de salariés

ne conservera que l'annualisation et la flexibilité ; remise en cause des retraites, de la sécurité sociale, du droit à la formation ; privatisation et réduction du service public par le biais de la réforme Raffarin.

3. Au-delà d'un simple projet de décentralisation, cette réforme constitue un programme de désengagement de l'Etat recentré sur ses missions régaliennes avec un renforcement de la fonction sécuritaire. Ce démantèlement favoriserait, à plus ou moins long terme, la privatisation pure et simple des services publics. Au-delà, elle aboutira à l'affaiblissement des pouvoirs politiques nationaux (et plus précisément du niveau de démocratie politique dont ils sont l'expression) pour renforcer le libéralisme en corrélation avec une construction de l'Europe au profit des marchés et au détriment des peuples.
4. Dans le cadre de son offensive, le patronat et ses idéologues ont bénéficié de moyens considérables, notamment les médias, dont le matraquage, annonce et parfois même précède, les mauvais coups : le dossier retraite représente sur ce plan un cas d'école.
5. Ils s'efforcent, non sans succès, d'intégrer les organisations traditionnelles de la classe ouvrière, celles dont les liens avec le monde du travail se sont considérablement distendus. La claque du 21 avril et la désaffection du vote ouvrier en faveur de la gauche, en sont la démonstration incontestable et traduisent un grand désarroi avec toutes les conséquences politiques qu'il en résulte et, notamment, la perte de confiance dans «un autre possible ».
6. Les organisations syndicales, même si elles conservent des liens «organiques » avec les salariés, se sont avérées incapables de contrer l'offensive libérale quand elles ne se sont pas carrément associées à la gestion et à la mise en place des politiques en résultant, ce qui a considérablement affaibli le rapport de force.
7. Ce mouvement, inégal et parfois contradictoire selon les organisations syndicales est loin d'être achevé. Partout, il se heurte à des résistances de la base et à l'intérieur même de leurs structures (exemples mouvement 95, refus salariés E.D.F-GDF...).
8. Aujourd'hui la C.F.D.T semble avoir définitivement opté pour une politique d'accompagnement, voire pire comme le montre sa contribution au projet de refondation sociale du MEDEF ; la CGT accélère son recentrage et son rapprochement avec la CFDT, FO fait le choix de l'isolement pour tenter de reconstruire son appareil.
9. Il n'en demeure pas moins que le mouvement syndical est affaibli et paie son incapacité à proposer aux salariés et à tous ceux que le système exclut ou relègue à la marge, un cadre de réflexion, d'union et de mobilisation répondant à leur attente et capable de résister à la remise en cause des droits fondamentaux et à la détérioration de leur situation.
10. Le faible taux de participation aux élections prud'homales en atteste, même s'il est évident que le gouvernement et les organisations patronales ont tout fait pour faire obstacle au scrutin. Dans la fonction publique territoriale où les élections ont lieu tous les 6 ans et connaissent un taux de participation élevé, nous avons également noté une augmentation du taux d'abstention. A cette augmentation de l'abstention s'ajoute la faiblesse du taux de syndicalisation qui marque bien la

méfiance et la déception des salariés. Dans un tel contexte, il est urgent de redonner confiance aux salariés dans l'engagement collectif et le syndicalisme, outil indispensable à la défense individuelle et collective des salariés mais aussi pour agir sur le monde et le transformer.

### **Chapitre 5 : contre la Mondialisation libérale et financière**

Nous reprenons ici les positions et propositions adoptées par le Congrès de l'Union syndicale G10 Solidaires, pour permettre un débat et une appropriation par les syndicats de notre Fédération de ces orientations dans la mesure où nous n'avons pas eu les moyens de nous impliquer dans les débats préparatoires.

- 1. la Fédération SUD-CT est totalement engagée contre l'idéologie libérale et contre la pensée unique que celle-ci veut progressivement imposer. Elle revendique la prééminence du débat démocratique dans la gestion des affaires du monde. Le G 8, l'Organisation Mondiale du Commerce, l'OCDE, le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale n'ont aucune légitimité à vouloir co-décider du sort des six milliards d'habitants de la planète. Au plan de l'Union européenne, les décisions doivent être précédées de réels débats dans chaque pays membre. Les choix ne doivent pas être arrêtés, de fait, par les technocraties des cabinets ministériels nationaux en liaison avec la Commission de Bruxelles et sous la pression notamment des lobbyistes des multinationales européennes. Il est indispensable que les salariés et les citoyens de l'Union européenne dans leur ensemble puissent disposer de réels droits démocratiques et de moyens de contrôle des décisions prises par les institutions européennes, notamment par la Banque Centrale européenne qui détient le pouvoir monétaire...*
- 2. Contre la marchandisation en cours de l'ensemble de la planète, de toutes les activités humaines et de toutes les ressources naturelles, il faut supprimer la dictature de la "démocratie actionnariale" qui attribue le pouvoir à une minorité (une action – une voix) et instaurer partout la "démocratie politique et citoyenne" (un être humain – une voix) et militer pour l'émergence d'une autre économie au service de l'être humain, respectueuse de l'environnement.*
- 3. La Fédération SUD-CT se prononce pour une modification des relations économiques internationales.*
- 4. Il est indispensable de réaffirmer, dans tous les domaines, que l'économie doit être au service de l'humanité, alors que trop souvent, ce sont les hommes et les femmes qui sont mis au service de l'économie et de ses différents marchés. Les réglementations sociales, sanitaires et environnementales internationales doivent être renforcées. Des outils démocratiques doivent être mis en place pour s'assurer partout de leur respect. D'ores et déjà les pouvoirs de l'organisation internationale du travail (O.I.T.) doivent être renforcés, notamment par l'instauration de pouvoirs de sanction, ses directives doivent avoir la prééminence sur les règles qui régissent l'organisation mondiale du commerce, des échanges et des investissements arrêtés par l'OMC.*
- 5. Il faut inverser le fonctionnement actuel de la "machine à faire du chômage et de la précarité". La totale liberté donnée aux capitaux de circuler sans*

*contrôles ni limites par-dessus les frontières nationales, politiques, monétaires, économiques, sociales, budgétaires, fiscales, judiciaires, policières, etc., est la cause fondamentale de l'accélération et de l'aggravation du dumping social et fiscal, des rachats d'entreprises, des OPA, des délocalisations, etc.*

- 6. L'instauration d'une taxation des transactions monétaires (Taxe Tobin) serait déjà un premier pas dans la limitation des spéculations financières. La lutte contre les effets pervers de la libéralisation financière exige la mise en œuvre d'un strict contrôle international des marchés des changes et des mouvements de capitaux. La suppression des zones et territoires sans lois et des paradis fiscaux doit réduire l'emprise des mafias, des réseaux terroristes, des trafics des corrupteurs et des corrompus, et des criminels en col blanc dans la gestion des états et de leurs relations internationales. La mise en place de coopérations internationales effectives pour lutter contre les opérations de blanchiment d'argent et pour une taxation réelle des profits des transnationales serait de nature à faciliter la démocratisation des états et consoliderait les budgets publics. Parallèlement, des mesures d'harmonisation sociale et fiscale doivent être prises au plan européen : création de véritables droits sociaux pour tous les salariés au plan européen et mise en place d'une taxation effective des capitaux et des revenus de capitaux. Cette dynamique ne peut aboutir dans aucun état membre à abaisser le niveau des droits sociaux existants.*
- 7. Les relations entre les Etats doivent tendre vers des coopérations et non vers des concurrences. Plus particulièrement les relations entre les pays riches et les pays du tiers-monde ne doivent plus reposer sur le pillage de leurs territoires, de leurs ressources naturelles et humaines par le biais de multinationales qui y détiennent parfois la réalité du pouvoir. Il faut instaurer d'autres politiques en direction de ces pays en rupture radicale avec celles actuellement menées par le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et les pays développés, afin de faciliter, leurs politiques en matière d'éducation, de santé, de démocratisation, d'autosuffisance alimentaire et de les en laisser librement décider. A court terme l'annulation de la dette privée et publique des pays en développement est indispensable. Les besoins élémentaires non satisfaits d'une grande majorité de la population de la planète montrent la nécessité de répartir équitablement les richesses produites. L'émergence de la démocratie dans les pays en développement est un des éléments incontournables pour la recherche de solutions durables. Les pays riches doivent d'autre part mettre en œuvre un processus de répartition des richesses envers les peuples des pays pauvres qui ne ferait que réparer la spoliation subit par ces peuples (colonisation, déportation, esclavage, pillage des richesses...).*
- 8. La Fédération SUD-CT exige la mise en place d'organismes internationaux compétents et en mesure de contrôler le respect de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme de 1948 dans chaque pays, ainsi que celui de tous les textes, conventions, chartes, traités... étendant le champ des droits dans le domaine des droits de l'enfant, de la lutte contre le racisme, l'esclavage et contre toutes les formes d'apartheid... L'Union Européenne doit se doter d'une*

*véritable charte de droits fondamentaux, au contenu radicalement différent de celle adoptée à Nice en décembre 2000, garantissant effectivement les droits économiques et sociaux pour toutes et tous.*

9. *Le principe de liberté de circulation et d'installation des personnes doit être effectif ; aucune discrimination ne peut être faite entre elles en fonction de leur origine ethnique, de leur langue, de leur religion, de leur sexe ou de leur orientation sexuelle, de leur santé, de leur handicap.*

10. *La fédération SUD-CT agit pour l'égalité entre les hommes et les femmes. La mondialisation financière est loin de réduire les inégalités structurelles entre les sexes. La précarisation et la flexibilité développées par la concurrence internationale touchent en effet particulièrement les femmes : augmentation du travail dans le secteur informel et à domicile sans aucune législation ni protection sociale et avec de très bas salaires, multiplication des « zones franches » qui sont la caricature du nouveau modèle de salariat (les législations sur le travail sont suspendues, les travaux pénibles, et souvent dangereux, y sont fréquents). 80 à 90% des employés de zone franche sont des femmes. Le travail à temps partiel a été l'un des premiers outils de flexibilisation et de dérégulation du temps de travail. Son développement visait les femmes, et a été fortement appuyé par les politiques publiques, soi-disant au nom de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle. La libéralisation commerciale cantonne donc les femmes dans les emplois les moins qualifiés et les moins bien payés. Le sur-chômage des femmes est une généralité qui concerne tous les pays d'Europe. La Fédération SUD-CT agit pour l'application de la Convention pour l'Élimination de toutes les Discriminations Envers les Femmes (CEDEF) et lutte contre les préjugés qui fondent la division sexuelle du travail.*

## NOTRE PROJET SYNDICAL

*Ce congrès est l'occasion pour nous d'affiner notre projet syndical pour mieux affirmer notre identité. Il doit nous permettre de dégager des lignes de force concernant nos orientations, notre fonctionnement, nos pratiques syndicales ; de mieux définir les mandats de nos porte-parole pour donner de la voix à notre fédération sur les questions d'actualité ou celles qui engagent l'avenir et, y compris, au sein de l'union syndicale « solidaires » afin de participer à son renforcement.*

*Notre projet syndical découle d'une analyse de la situation, abordée dans la première partie de notre résolution générale, et de l'expérience de nos syndicats respectifs, issus d'histoires syndicales différentes, qui fondent nos objectifs, notre fonctionnement et nos pratiques syndicales.*

### **Chapitre 1 : reconstruire le syndicalisme**

1. Affiliée depuis sa création à l'Union Solidaires, la fédération SUD-CT s'inscrit dans une démarche de reconstruction d'un syndicalisme visant l'amélioration de la situation des salariés mais aussi l'émancipation sociale au service de ceux et celles qui n'ont ni le pouvoir financier, ni le pouvoir économique, ni le pouvoir intellectuel. Ni passéistes, ni avant-gardistes : nous entendons renouer avec les principes fondateurs du syndicalisme, définis par la Chartes d'Amiens, pour les adapter aux aspirations des salariés et du monde du travail dans ses multiples réalités actuelles et aux réalités économiques, sociales et politiques qui caractérisent le libéralisme mondialisé, forme actuelle du capitalisme.
2. Cette conception du syndicalisme lui impose comme impératif premier de construire un rapport réel, sur le terrain, avec les salariés pour défendre leurs droits individuels et collectifs, en conquérir de nouveaux... Mais le syndicalisme va au delà. Les questions fondamentales, telles que le droit au logement, à la santé, à l'éducation, et bien d'autres domaines de la vie des salariés et qui en déterminent les conditions d'existence, débordent le cadre de l'entreprise ou de l'administration et concernent l'ensemble de la société. Elles doivent être intégrées dans la réflexion et l'action syndicale. L'articulation de l'action syndicale de terrain à une action globale dans la société pour imposer des choix au service de la satisfaction des besoins sociaux et non du profit, caractérise le syndicalisme de transformation sociale que nous voulons construire.
3. Cette volonté de transformation sociale permettant à chacune et à chacun de peser sur son existence propre suppose d'associer étroitement le niveau professionnel et le niveau interprofessionnel, d'agir sur l'environnement immédiat mais aussi sur la société.

4. Dans le contexte actuel, abordé dans la première partie de notre texte d'orientation, il y a urgence à créer les rapports de force nécessaires pour résister à l'offensive libérale. Cette détermination est partagée avec d'autres, à l'intérieur et à l'extérieur des grandes confédérations, mais aussi avec les mouvements sociaux qui luttent, au niveau national et international, contre les dégâts du libéralisme (mouvement des « sans », chômeurs, exclus, sans logis, sans papier...) ou contre la mondialisation libérale (Attac...). Nous devons donc œuvrer à la construction de convergences pour renforcer un pôle syndical et social porteur d'une vision de la société qui n'accepte pas que le libéralisme, soit l'horizon indépassable de l'humanité ; redonner confiance dans un autre possible aux salariés et à toutes les victimes de l'oppression de classe ou/et de la discrimination quelle qu'en soit l'origine (ethnique, religieuse, politique, sexe, condition sociale ou autre).

### Chapitre 2 : des principes fondateurs

1. Ils s'articulent autour des valeurs d'indépendance, de solidarité, d'unité, de démocratie affirmées lors de notre congrès d'octobre 1999 et déclinées plus concrètement lors du 2<sup>ème</sup> congrès de l'union solidaires dans sa résolution n° 2. Il ne semble pas utile de la reformuler dans le cadre des textes préparatoires au congrès. A l'issue de nos débats, il est proposé que le congrès mandate le conseil fédéral pour en rédiger la synthèse sous la forme d'une charte syndicale qui pourrait s'intituler « **le syndicalisme SUD dans les collectivités territoriales** ».
2. *Le syndicalisme ne doit de compte qu'aux salariés. Il doit garantir son indépendance vis à vis d'une part, des partis politiques, du gouvernement, du patronat, d'autre part de tout dogme politique, confessionnel ou philosophique.*
3. *Notre projet syndical repose sur la nécessité de construire des rapports de forces pour contrer les politiques libérales mises en place par le patronat et les gouvernements. Il s'agit de créer les conditions d'actions interprofessionnelles efficaces pour imposer d'autres choix économiques et sociaux. La Fédération SUD-CT doit relayer les analyses, les prises de position et les propositions d'action de l'Union syndicale-G10 Solidaires pour permettre de dépasser le cadre de l'action professionnelle, qui, si elle reste nécessaire, n'est pas suffisante pour gagner sur les grandes questions sociales. A l'inverse, la capacité de l'Union à produire une analyse critique sur l'ensemble des questions sociales, et sa capacité à échanger, en son sein, les analyses et les expériences de mobilisation des différents secteurs professionnels, peuvent être des éléments utiles pour la mobilisation professionnelle. Le niveau professionnel et le niveau interprofessionnel sont donc tous les deux indispensables au syndicalisme de lutte et de transformation sociale que nous développons.*
4. *Notre syndicalisme ne s'arrête pas à la porte des entreprises et des administrations. Défendre efficacement les travailleurs, c'est être capable d'agir sur l'ensemble des facteurs qui déterminent leurs conditions d'existence. En ce sens, la Fédération SUD-CT se doit donc d'analyser et d'agir sur les décisions des pouvoirs publics, des gouvernements, des responsables politiques et patronaux, qui rentrent dans notre champ d'intervention, tel que défini par nos statuts. Notre syndicalisme intervient sur le champ politique et se refuse à cantonner son intervention sur les seuls problèmes revendicatifs immédiats.*

5. *Mais nous ne confondons pas le rôle du syndicalisme et celui des organisations politiques. Le rôle du syndicalisme doit être de rester en toute circonstance un contre pouvoir, en étant l'expression des revendications et des aspirations du monde du travail. Cela suppose d'être indépendants vis à vis des gouvernements, quelle qu'en soit la référence politique, des partis politiques ou du patronat et de refuser toute instrumentalisation du syndicalisme. Mais indépendance ne signifie pas isolement. Porter et défendre nos analyses et propositions dans des espaces de confrontations, y compris avec les formations politiques, est de nature à favoriser l'avancée de nos propositions au sein de la société. De la même façon, nous ne saurions exclure toute participation à certaines initiatives du seul fait de la présence dans celles-ci de partis politiques. Seuls les textes d'appel et les revendications mises en avant doivent déterminer notre participation. Cela suppose que les décisions prises au sein de l'organisation syndicale le soient à partir des positions des adhérent-e-s.*
6. *Alors que les richesses augmentent, la précarité se développe, le chômage persiste, et la misère s'accroît y compris parmi la population salariée. Les inégalités économiques ne se résorbent pas, elles augmentent même. Elles s'ajoutent à des discriminations persistantes subies, dans le travail et dans l'ensemble de la société, par les femmes, les immigré-e-s et les homosexuel-le-s. La fédération SUD-CT inscrit dans sa démarche syndicale la lutte contre ces formes d'inégalités et de discriminations persistantes, et agira sur ces questions, aussi bien dans les entreprises et dans les administrations, que dans l'ensemble de la société.*
7. *La fédération SUD-CT favorise les démarches unitaires, et cherche à dégager ce qui peut faire convergence pour construire les rapports de forces nécessaires. Cette démarche unitaire vise d'abord à rassembler les travailleurs dans l'action, quelle que soit leur situation, pour défendre ce qu'ils et elles ont en commun, pour se fixer des objectifs permettant à chacun et chacune de s'y retrouver, notamment les plus défavorisés et les plus précarisés. Cette volonté de contribuer à tout moment à l'unité des salarié-e-s, qu'ils soient actifs, retraité-e-s, chômeurs ou précaires, trouve son prolongement dans une démarche constante envers les autres organisations syndicales, tant au plan professionnel qu'au plan interprofessionnel.*
8. *Face aux dégâts du libéralisme qui se manifestent aussi bien dans la précarisation des statuts, la remise en cause du système de protection sociale, l'affaiblissement des services publics, les attaques de droits fondamentaux comme la santé, l'éducation ou la culture, des dégradations environnementales, ou sanitaires... la Fédération SUD-CT inscrit dans sa démarche syndicale la recherche de convergences durables et la construction de mobilisations avec des mouvements sociaux qui agissent eux aussi contre les dégâts du libéralisme.*
9. *De la même façon, la solidarité internationale doit être davantage intégrée dans notre activité syndicale interprofessionnelle. Il s'agit là aussi de trouver les formes de liens adaptés entre syndicalistes pour faire face aux politiques patronales des grands groupes internationaux, mais aussi de construire les convergences des mouvements de résistance à toutes les formes de la mondialisation libérale qui se déploie d'un bout à l'autre de la planète.*

### Chapitre 3 – La démocratie au cœur de notre pratique

- 1. Au cours de l'histoire, les projets d'émancipation sociale ont échoué, entres autres raisons, sur les questions démocratiques. Le syndicalisme, dans la crise qu'il traverse, est confronté à la nécessité de répondre à cette question. La méfiance des salarié-e-s vis à vis des appareils syndicaux repose, en partie, sur la peur d'être dépossédés par des appareils des décisions les concernant. Développer des pratiques démocratiques contribue à rendre crédible notre projet syndical; c'est aussi un gage d'efficacité.*
- 2. Il s'agit bien de dépasser le syndicalisme de délégation, pour faire un syndicalisme qui agit avec les salarié-e-s, et non pas à leur place. Les salarié-e-s veulent donner leur avis, s'exprimer sur toutes les questions qui les concernent. Il s'agit pour le syndicalisme de produire des analyses, de les proposer, les vérifier, les enrichir. Il s'agit de susciter les débats, de faire émerger les revendications et les projets collectifs, décidés et portés en toute connaissance de cause.*
- 3. Il appartient au syndicalisme de proposer les moyens favorisant ce débat démocratique entre les salarié-e-s et les organisations syndicales : information, transparence, consultation des salarié-e-s... Lorsque des négociations sont en cours, dans un service, un atelier, une entreprise, une administration, les salarié-e-s concerné-e-s, y compris les précaires peuvent, sans en faire un principe systématique, donner leur avis avant la négociation, et durant celle ci, sur proposition de l'organisation syndicale avant que cette dernière ne s'engage en leur nom.*
- 4. Lors des grèves, nous développons au maximum l'organisation démocratique des mouvements, notamment par les assemblées générales dans lesquelles les salariés puissent décider du cours de leur action, des bases de négociations, en lien avec les organisations syndicales partie prenante de l'action. Lorsque les conditions le permettent, nous promovons des organes démocratiques de conduites de la grève (coordination, comités de grève) en veillant à leur caractère représentatif des secteurs en lutte.*
- 5. L'exigence de démocratie concerne aussi bien le rapport aux salarié-e-s que le fonctionnement interne du syndicalisme. Contribuer à la rénovation du syndicalisme, construire une alternative aux confédérations, demande aussi de mettre en place un fonctionnement qui favorise le débat, qui permet l'expression des divergences et qui se donne les moyens de construire un point de vue partagé par le plus grand nombre. Le syndicalisme que nous voulons développer n'a pas vocation à rester minoritaire, au contraire la fédération SUD-CT a la volonté de contribuer au développement d'un syndicalisme majoritaire. L'adhésion des salariés à nos syndicats suppose que contrairement aux confédérations, notre syndicalisme ne soit pas un syndicalisme d'appareils, mais un syndicalisme proche de ses adhérents, à l'écoute et en phase avec leurs aspirations.*

### Chapitre 4 : construire le syndicalisme SUD dans les collectivités territoriales

1. Un syndicalisme de lutte, de transformation sociale, d'émancipation individuelle et collective

- 1.1 Cette volonté passe par la construction, au sein des collectivités territoriales, d'un outil syndical à la fois très proche des préoccupations immédiates des salariés mais aussi capable de relier son action quotidienne et de terrain à une action plus globale sur la société ; un outil syndical de lutte et de transformation sociale pour informer, convaincre, rassembler, unir, organiser les luttes, transformer la réalité en faisant en sorte que chacune et chacun devienne acteur dans cette démarche.
- 1.2 Elle suppose de mener de front la construction de la fédération SUD-CT et la construction de « solidaires ». Dans notre champ de syndicalisation, ces deux niveaux sont liés de manière quasi inextricable. La défense du service public et du statut, au centre de nos préoccupations et déterminante pour les personnels de nos collectivités, mais aussi des questions essentielles comme le pouvoir d'achat, les retraites, la protection sociale, etc. débordent de notre champ syndical et concernent l'ensemble de la société, à tous les niveaux (local, national, européen, international).

## 2 . notre champ de syndicalisation : les services publics territoriaux

2.1 Notre champ de syndicalisation vaste et complexe marqué par de fortes spécificités :

- Une extrême fragmentation des collectivités avec des situations très inégales d'une collectivité à l'autre en terme de gestion du service public, de gestion des personnels, d'acquis, etc.
- Une réelle faiblesse du taux de syndicalisation, notamment dans les petites collectivités où la présence syndicale est souvent inexistante ou très éloignée du terrain.
- Une proximité du politique avec un poids du pouvoir discrétionnaire de « l'autorité territoriale » (en matière de recrutement, de nomination, de déroulement de carrière, d'exercice du pouvoir disciplinaire, etc.), voire de l'arbitraire, qui pèse sur la syndicalisation (clientélisme, pression, division du personnel, etc.) et le syndicalisme dont l'intervention n'est admise, à titre consultatif, que dans le cadre étroit de l'incidence sur les personnels des choix politiques effectuées par les instances décisionnelles des collectivités (mode de gestion des services, priorités budgétaires, etc.).
- Une grande diversité de nos services publics locaux qui interviennent dans de multiples aussi divers que l'action sociale, l'accueil de la petite enfance, la prévention, l'animation culturelle, sportive, l'entretien des espaces verts, de la voirie, des écoles, du patrimoine, l'aménagement urbain, le logement social, etc.... avec pour corollaire une multiplicité des qualifications, des spécialités, des compétences mais aussi des revendications sectorielles ou catégorielles auxquelles nous devons répondre. Cette diversité constitue aussi la richesse de notre syndicalisme collectivités territoriales. Nous devons en exploiter toutes les potentialités. Les priorités des autorités territoriales, les choix d'organisation et de gestion de nos différents services ne sont évidemment pas neutres mais répondent à des enjeux politiques sur lesquels nous sommes amenés à nous prononcer à travers les comités techniques notamment.

- Un champ syndical croisé avec d'autres syndicats SUD, notamment SUD santé-sociaux et SUD culture. Cette situation risque d'être accentuée avec la décentralisation Raffarin.
- 3 . Des services publics mis à mal par les logiques de concurrence et de clientélisme
- 3.1 Les politiques locales n'échappent pas aux sirènes du libéralisme et bradent des secteurs entiers aux grands trusts capitalistes (eau, assainissement, restauration scolaire, etc.) Leurs choix en matière de gestion privilégient très souvent la rentabilité immédiate et le moindre coût au détriment des intérêts des usagers et des services publics locaux. Ces choix privent la population d'un droit d'accès égal à ces services vitaux, pivot d'un développement équilibré et dilapident le patrimoine public.
- 3.2 Plutôt que d'agir pour une réforme de la fiscalité locale plus juste parce qu'elle redistribue les richesses, nos élus patrons préfèrent pratiquer la politique du moins d'impôt sans se soucier des conséquences sur l'emploi et le service public. Les grosses entreprises et les grands propriétaires immobiliers sont le plus souvent les seuls grands bénéficiaires de ces choix.
- 3.3 L'intercommunalité qui pourrait être un formidable outil d'équilibre et de solidarité entre les régions, de coopération entre les communes favorise « *des cumuls d'emplois et de rémunérations critiquables* ». Les contribuables sont les premiers à payer les « *incohérences, les ambiguïtés, l'absence de transparence, la superposition des structures et le chevauchement des compétences* ». A ces critiques, émanant de la Cour des Comptes, s'ajoute un déficit démocratique qui tient le citoyen et les syndicats à l'écart de ce grand chantier.
- 4 . Un statut menacé
- 4.1 L'offensive libérale contre le service public s'accompagne d'une offensive tout azimut contre le statut qui revêt essentiellement 2 formes :
- Démantèlement avec la précarisation grandissante de l'emploi public et le recours massif aux non titulaires : avec 36 % de précaires (sans compter les emplois aidés), maintenus dans une précarité absolue, la fonction publique territoriale bat tous les records d'inégalité et de d'injustice.
  - Accélération du processus de mise en œuvre des techniques de management inspirée du privé avec substitution de l'usager au client, introduction des techniques d'évaluation multiples et variées, destinées essentiellement à favoriser l'individualisation du salaire et des carrières, sur fond de discours idéologique axé sur la notion de mérite dont nous savons pertinemment qu'elle se résume, bien souvent au clientélisme et à l'arbitraire. Sur ce point, l'accentuation importante des possibilités de modulation des primes, avec l'IAT et les modifications de l'IFT ainsi que la refonte du système de notation (légulée par le gouvernement Jospin), vont aggraver considérablement la brèche. C'est une question fondamentale : le droit au déroulement de carrière et à une rémunération indépendante du pouvoir en place constitue, avec la garantie de l'emploi, les piliers de notre statut. En les minant, on mine le statut de l'intérieur, on le réduit à

peu de chose et surtout, on s'attaque à sa raison d'être fondamentale : l'indépendance du fonctionnaire pour, comme nous le rappelions dans la résolution générale adoptée lors de notre dernier congrès, « garantir la continuité du service public et donc l'accès de tous à ce service public, face aux rotations des employeurs politiques élus ! ».

### **Chapitre 5 : imprimer le syndicalisme sud dans le vécu des territoriaux**

- 1 . A partir de la prise en compte des réalités de notre champ syndical, et pour en éviter les écueils (enfermement dans des problématiques internes à nos collectivités avec le risque de se retrouver piégés dans le cycle infernal de la représentation ; ou bien posture messianique coupée du terrain ; ou encore morcellement de notre action syndicale entre un syndicalisme « boîte » et un syndicalisme interpro) nous devons à la fois conforter notre construction et dégager des perspectives dynamiques pour la période à venir.
- 2 . Poursuivre notre implantation syndicale et la syndicalisation
  - 2.1 La fédération SUD CT est consciente que sa crédibilité et sa force sur le plan national dépendent principalement aujourd'hui de son développement. La création de syndicats dans les collectivités territoriales, en relation avec le G10 Solidaires locaux, reste un impératif pour la fédération. Elle exige l'implication de nos syndicats respectifs. Notre score aux élections professionnelles, s'il est encourageant en raison des suffrages obtenus par nos listes, traduit la faiblesse de notre implantation.
  - 2.2 Une structuration au niveau départemental, par la création de syndicats départementaux, ou d'union départementale selon la configuration. Ce niveau paraît incontournable pour à la fois étayer notre assise là où nous sommes présents et prendre en charge la création de syndicats au sein des collectivités territoriales d'autant que les centres de gestions départementaux regroupent plus de la moitié des personnels territoriaux.
  - 2.3 Les syndicats et les membres du Conseil Fédéral doivent tisser ou maintenir des liens avec les sections ou les syndicats « confédérés » en rupture avec le syndicalisme d'accompagnement.

### 3 . Renforcer notre outil fédéral

C'est le sens des modifications statutaires proposées à ce congrès avec pour objectif :

- de garantir notre indépendance : cette exigence est d'autant plus forte que dans nos collectivités territoriales la proximité du pouvoir favorise des pratiques clientélaires qui jettent le discrédit sur les syndicats. La modification statutaire proposée portant sur l'obligation faite à tout représentant de la fédération candidat à des élections politiques ou à un poste dans les organes directeurs d'un parti politique ou d'un groupement d'en aviser les instances de la fédération afin que le conseil fédéral statue sur la compatibilité ou l'incompatibilité de ces mandats vise à renforcer l'indépendance de SUD. Le pluralisme, la liberté d'expression et de débat, un fonctionnement démocratique incluant au maximum la mixité

hommes/femmes dans les instances dirigeantes et le respect des mandats en reste cependant la principale garantie.

- d'asseoir notre fonctionnement démocratique reposant sur une conception du fédéralisme qui garantit aux syndicats la libre expression et la prise en compte de leurs positions à travers leur participation au conseil fédéral, l'introduction du vote à la majorité des 2/3.
- De lui donner les moyens financiers nécessaires pour répondre aux besoins exprimés par nos syndicats respectifs mais aussi en dégagant des moyens humains pour permettre à la fédération d'être le reflet d'une construction collective.

#### 4. Améliorer notre fonctionnement

- En recentrant le conseil fédéral sur sa fonction de coordination, de réflexion et de débat permettant de dégager des positionnements autorisant une réactivité de la fédération sur les questions d'actualité et au sein de l'interpro.
- En renforçant l'équipe d'animation actuellement trop réduite.

#### 5. Investir dans la formation des militants et adhérents

C'est une des conditions pour mener à bien nos objectifs de développement et renforcer les équipes syndicales jeunes et inexpérimentées. Il s'agit de répondre aux demandes des syndicats avec des formations décentralisées et en élaborant des outils appropriés mais aussi en mettant en place un véritable plan de formation, y compris en lien avec l'union syndicale.

#### 6. Affirmer notre identité et notre lisibilité

- Par la mise en place de groupes de travail sur des thèmes à définir, tel que les politiques sociales (enfance, logement social, insertion), aménagement des territoires, décentralisation, protection civile, politiques culturelles, horaires d'ouverture des services publics,... ou autres, animés par les syndicats ou responsables fédéraux en fonction des compétences et des spécialisations afin de mutualiser nos connaissances et nos expériences, de dégager des analyses et des propositions, pour harmoniser nos pratiques et nos positionnements.
- En contribuant à la mobilisation citoyenne des personnels et des usagers pour défendre le service public. Pour concrétiser cet objectif, nous devons nous doter d'outils et d'expertises pour alimenter les débats publics sur les politiques mises en œuvre par nos décideurs locaux et nous servir des instances statutaires comme caisse de résonance.
- En renforçant, par la mise en place de commissions permanentes, l'intervention fédérale sur nos enjeux centraux (service public - statut/précarité) et/ou d'actualité (hormis les axes pris en charge au niveau Interpro tels que retraite, protection sociale...) et qui concernent tous nos syndicats pour organiser des campagnes mobilisatrices autour de thèmes forts tels que « pour une vraie loi de titularisation », « contre toutes les inégalités en matière de régime indemnitaire, déroulement de carrière,

hommes/femmes », « pour l' intégration des emplois jeunes », « affirmons notre citoyenneté », « la décentralisation sauce Raffarin » etc.

- En se dotant rapidement de moyens de communication : d'un journal qui soit un outil d'information des adhérents mais aussi de développement par une diffusion plus large et d'un site Internet.

## NOS PRIORITES REVENDICATIVES

### Chapitre 1 – réduire le temps de travail, créer des emplois

1. Le chômage et la précarité gangrèment notre société. La Réduction du Temps de Travail, légitime aspiration des salariés à travailler moins pour travailler tous et vivre mieux, a été détournée de son objectif initial.
2. Dans le secteur privé, les lois dites Aubry ont permis d'introduire ou de renforcer l'annualisation du temps de travail et la flexibilité et n'ont pas imposé les garanties nécessaires pour empêcher la dégradation des conditions des travail des salariés.
3. Sous la pression du MEDEF, la loi Fillon vise clairement à remettre en cause les 35 heures en augmentant dans un premier temps le nombre d'heures supplémentaires autorisées, en baissant leur rémunération et en excluant les salariés des petites entreprises du bénéfice du passage aux 35 heures. Elle a assoupli les conditions de licenciement en supprimant les restrictions aux licenciements boursiers. Cela ne suffit pas au MEDEF, d'autres mesures vont suivre.
4. L'année 2002 s'est terminée avec un taux de chômage en hausse sensible. Partout, l'emploi public est menacé. Des dizaines de milliers d'emplois-jeunes vont arriver à terme de leur contrat sans pérennisation de leur emploi avec comme seule perspective le pointage à L'ANPE. La précarité, que ce soit dans le secteur public ou privé, est grandissante.
5. Dans la Fonction Publique Territoriale, le décret sur la Réduction du Temps de Travail n'a permis ni l'homogénéisation du temps de travail, ni la préservation des acquis pour l'ensemble des fonctionnaires. Pire, l'absence de toute obligation de créations d'emplois et de compensations financières a renforcé les inégalités entre collectivités.
6. Dans ce contexte, la revendication d'une loi-cadre public/privé pour les 32 heures, avec embauches correspondantes, sans perte de rémunération, sans annualisation et sans flexibilité, doit être réactivée. C'est une mesure de justice sociale pour travailler tous, travailler moins et vivre mieux. Les modes de travail dérogatoires ou pénibles (dimanches, jours fériés, nuits, astreintes...) doivent rester exceptionnels et être fortement renchérissés. Le dimanche, jour de repos obligatoire, doit être récupéré à hauteur de 2 heures pour une heure travaillée. De

même, il est nécessaire que le deuxième jour de repos soit accolé au dimanche ou récupéré avec compensation, a fortiori pour les métiers pénibles.

7. Elle devra garantir le maintien du pouvoir d'achat des salariés et rendre obligatoire la création des emplois à hauteur du temps libéré et s'accompagner des dispositions nécessaires à son financement : réforme radicale de la fiscalité avec baisse de la fiscalité indirecte, taxation à la source des plus-values boursières, augmentation et élargissement de l'impôt sur les grandes fortunes, lutte accrue contre la fraude fiscale des gros revenus non salariaux.
8. Dans la Fonction Publique Territoriale, nous revendiquons également :
  - Des créations d'emplois statutaires pour remplacer les différents congés (maladie, maternité, formation), pour compenser les temps partiels choisis, pour supprimer les heures supplémentaires ;
  - Le remplacement automatique de tous les départs en retraite.
  - La mise en œuvre des 35 heures pour les sapeurs-pompiers, avec prise en compte du temps passé en caserne et création d'emplois à hauteur du temps libéré
9. Dans l'immédiat, il convient de lutter contre toute remise en cause des acquis locaux, contre l'annualisation du temps de travail et les mesures d'individualisation des fonctionnaires.

### **Chapitre 2 : défendre et améliorer le statut**

1. Les agents et les missions des collectivités territoriales sont touchées de plein fouet par les attaques frontales contre le service public à travers la remise en cause du statut de la Fonction Publique Territoriale.
2. Le statut garantit l'indépendance des fonctionnaires, et donc la continuité du service public face aux rotations des employeurs politiques élus. Il garantit également l'égalité d'accès des citoyens à l'emploi public.
3. L'accélération de la mise en œuvre des techniques de management inspirée du privé, avec substitution de l'utilisateur par le client, la volonté à peine voilée d'avoir une fonction publique « à la botte », le clientélisme y compris dans les choix de développement des missions, minent les fondements mêmes du statut vécu par nos politiques comme une contrainte qu'il convient de contourner.
4. Sous couvert de favoriser le recrutement social, la loi Hoeffel de 1996 a ouvert les portes au recrutement statutaire sans concours, avec des niveaux de rémunération le plus souvent inférieur et des niveaux de qualification le plus souvent supérieur à ceux des emplois correspondants.
5. Certaines collectivités ont par ailleurs réservé nombre postes d'encadrement « stratégiques » autres que les emplois fonctionnels à des contractuels de catégorie A, rémunérés par contrats négociés, s'assurant ainsi de leur complète allégeance.
6. Parallèlement, avec 36% de précaires (sans compter les emplois aidés), la Fonction Publique Territoriale bat tous les records. Les lois Perben, puis Sapin auraient dû permettre la déprécarisation d'un certain nombre de non-titulaires.

Mais en ne rendant pas obligatoires la titularisation de tous ceux qui remplissaient les conditions, elles laissent une nouvelle fois le champ libre à l'arbitraire des autorités territoriales, y compris pour licencier ceux qui auraient pu en bénéficier.

7. Depuis notre congrès de 1999, la lutte contre le démantèlement frontal ou larvé du statut et pour l'égalité des droits reste un combat permanent. C'est pourquoi nous refusons un statut à plusieurs vitesses et toute forme d'emplois au rabais.
8. Pour en finir avec la précarité, nous exigeons l'arrêt du recrutement des non-titulaires sur des emplois-permanents.

Dans l'immédiat, nous revendiquons :

- une loi de titularisation pour tous les emplois-jeunes ainsi que des contractuels à durée indéterminée maintenus hors statut par leurs employeurs, dans la cadre d'emplois correspondant au poste occupé;
- Des mesures immédiates et générales de titularisation pour la catégorie C échelle 2 (emplois de recrutement direct) et une obligation de titulariser les contractuels remplissant les conditions de la loi Sapin,
- La titularisation des emplois-jeunes, par intégration directe pour ceux qui occupent des emplois de catégorie C échelle 2, et après examens professionnels (autres que les concours de 3<sup>ème</sup> voie) pour les autres. Les emplois-jeunes ont servi d'alibi à la mise en place de ces concours qui visent essentiellement à offrir des possibilités de reclassement de certains politiques.
- La titularisation d'office sur un cadre d'emplois correspondant aux fonctions exercées en cas de retour au public d'une activité ou d'un service concédé ou délégué au privé, avec prise en compte de l'ancienneté ;
- La titularisation des enseignants artistiques sur 15 heures de cours au minimum pour les assistants et assistants spécialisés, sur 12 heures minimum pour les professeurs, afin qu'ils puissent cotiser à la CNRACL.
- La reprise intégrale de l'ancienneté acquise tant dans le privé que dans le public au moment de la titularisation ;
- La rémunération des lauréats d'un concours dès le mois suivant les résultats ;
- L'interdiction avec sanctions financières de tout recrutement d'agent contractuel sur un poste vacant s'il reste des lauréats sur une liste d'aptitude ou si les postes ne sont pas ouverts aux concours ;
- L'attribution aux non-titulaires (après encadrement des rémunérations) des mesures (congés, rémunérations, primes, etc.) dont bénéficient les titulaires et d'une prime de précarité équivalente aux salariés en CDD du privé ;
- Interdiction de remplacer un non-titulaire en poste par un autre non-titulaire (sauf en cas de déprécarisation sur un autre emploi du premier) ;
- un réel contrôle des créations d'emplois de non-titulaires et des sanctions financières en cas de recours abusif à ce type d'emplois

- une procédure spécifique de référé pour statuer sur les illégalités en matière de recrutement ;
  - le renforcement des moyens de l'inspection du travail et l'extension de ses compétences à toutes les collectivités et établissements relevant de la Fonction Publique Territoriale.
9. Dans le cadre des lois de décentralisation et de transfert des compétences qui entraînent des transferts de personnels, la réflexion sur la fusion des 3 fonctions publiques doit être menée de manière urgente. Le congrès mandate la Fédération pour ce faire.

*Pour améliorer le statut, nous revendiquons :*

- des carrières linéaires et attractives par la suppression des quotas d'avancement de grade et de promotions à l'intérieur de chaque catégorie et pour toutes les filières ;
- un déroulement de carrière automatique, à l'ancienneté avec suppression de la notation
- un réel droit à la formation, outil de promotion sociale et de mobilité entre cadres d'emplois et entre filières, avec l'augmentation de la cotisation formation professionnelle et une revalorisation du congé individuel de formation
- l'harmonisation de toutes les filières sur la base de la filière la plus favorable en terme d'évolution de carrière
- la création d'un cadre d'emplois dans la filière sociale pour les assistantes maternelles à l'échelle 4 et 5;
- l'interdiction du recours aux emplois à temps non complet pour les collectivités de plus de 350 agents,
- des règles limitant le recours aux emplois à temps non complet pour les collectivités de moins de 350 agents, en particulier en confiant la gestion des personnels par les centres de gestion afin de les salarier à temps plein et de les affecter sur plusieurs lieux de travail, les temps de trajet et les frais de déplacements étant à la charge des employeurs directs ;
- pour les enseignants artistiques intervenant dans plusieurs collectivités pour un faible nombre d'heures, nous demandons qu'ils soient titularisés à temps plein dans une des collectivités et mis à disposition auprès des autres.
- la garantie de maintien des acquis en cas de transfert vers une communauté de communes, une communauté d'agglomération ou tout autre entité en devenir ;
- la suppression de la condition de nationalité pour accéder à la Fonction Publique Territoriale
- le rétablissement du recrutement sur liste d'aptitude après appel à candidatures pour les grades classés à l'échelle 2 pour en finir avec le recrutement direct qui autorise toutes les dérives.

10. Dans le cadre de la transformation des rapports sociaux et de la promotion de la citoyenneté du fonctionnaire, nous revendiquons le renforcement des pouvoirs des élus du personnel et des compétences des organismes paritaires. Nous demandons également que les Comités Techniques Paritaires soient publics.

### **Chapitre 3 : pouvoir d'achat et salaires**

1. Le constat n'évolue pas : les inégalités ne cessent de se creuser entre salariés, entre collectivités. Par le biais des primes et indemnités, par le blocage des carrières, par les revalorisations salariales essentiellement en pourcentage qui ne compensent pas la hausse du coût de la vie : les bas et moyens salaires sont les plus touchés.
2. L'explosion du chômage et de la précarité et le faible taux d'inflation peuvent expliquer que les questions salariales sont passées au second plan, la priorité des priorités étant l'emploi.
3. Dans le même temps, une campagne idéologique forte a porté sur l'individualisation des salaires (rémunérer les éléments méritants, assouplir les règles de rémunération pour attirer ou retenir des cadres).
4. Plusieurs éléments militent aujourd'hui pour réactiver les revendications salariales :
  - L'augmentation des richesses sans une redistribution qui bénéficie à la fois aux salariés, aux précaires et aux chômeurs
  - Les pertes de pouvoir d'achat accumulées au fil des années
  - L'augmentation des prix, en particulier avec le passage à l'euro et le financement des 35 heures supporté en partie par les consommateurs et non par une redistribution de la fiscalité
  - La déqualification des postes dans nos secteurs par la non reconnaissance des diplômes, le jeu des recrutements directs et du recours aux emplois précaires, l'absence de gestion prévisionnelle des emplois avec ouverture des concours correspondants (et des formations adéquates)
  - Le blocage des carrières du fait des quotas d'avancements de plus en plus restreints en l'absence de recrutements ;
  - Des salaires moyens dans la fonction publique territoriale inférieurs de 23% à ceux du privé, 4/5 des emplois en catégorie C.
5. Nous revendiquons :
  - La garantie d'un revenu décent pour tous avec un salaire minimum net à 1300 euros pour tous (valeur au 1<sup>er</sup> janvier 2003)
  - Une augmentation de 65 points des salaires de la FPT
  - Un régime indemnitaire minimum pour tous de 230 euros
  - L'intégration des primes aux salaires après refonte des régimes indemnitaires et ouverture de négociations pour en faire bénéficier tous les

agents titulaires et non titulaires de toutes les collectivités et supprimer les inégalités entre filières et entre les catégories

- La réduction des écarts hiérarchiques dans une fourchette de 1 à 3 (régime indemnitaire inclus)
  - Le principe des augmentations en points d'indice et non en pourcentage.
6. Nous nous battons contre les mesures d'individualisation des rémunérations à travers les régimes indemnitaires.
  7. Les Nouvelles Bonifications Indiciaires se révèlent des sources d'inégalité dans leurs montants (de 10 à 50 points selon les catégories), l'appréciation des critères d'attribution qu'en font les collectivités, l'impossibilité de cumul entre elles mais en doublon avec certains régimes indemnitaires, etc. Elles ne résolvent pas la pénibilité des conditions de travail. Nous revendiquons leur suppression et leur remplacement par une revalorisation des cadres d'emplois, une amélioration des conditions de travail par des recrutements, des horaires aménagés ou toute forme appropriée.

### **Chapitre 4 :retraites/protection sociale**

1. L'avenir de notre système de retraites par répartition est l'un des enjeux majeurs du premier semestre 2003. Sous la pression du MEDEF, le gouvernement s'apprête à réformer les retraites. Il s'est d'ores et déjà attaqué au Congé de Fin d'Activité qui permettait aux fonctionnaires ayant cotisé plus de 37 ans ½ de partir en retraite et d'embaucher un jeune.
2. L'offensive libérale contre les retraites va porter d'une part sur l'allongement de la durée de cotisations qui passerait à 40 ans pour le public et ouvrirait la voie aux 42 ans ½ pour le privé et pourquoi pas aux 45 ans demain comme le revendique le MEDEF.
3. D'autre part, le gouvernement cherche à introduire une dose de capitalisation, sous forme de fonds d'épargne salariale, fonds de pension qui ne disent pas leur nom.
4. L'éventuelle prise en compte d'une partie des primes en compensation du passage à 40 ans est illusoire et facteur d'inégalités du fait de la disparité des régimes indemnitaires. De plus, le but recherché est bien de diminuer les pensions, pas de les augmenter. La seule mesure équitable concernant les primes passent par leur harmonisation et leur intégration dans le salaire.
5. De telles mesures auraient des effets catastrophiques. En retardant les départs en retraite, on retarde l'entrée des jeunes dans l'emploi et on accroît le chômage.
6. De plus, l'allongement de la durée de cotisations pour une retraite à taux plein, cumulé à la possibilité de départs « à la carte » entraînera une diminution des pensions versées au titre de la répartition, et donc de la solidarité intergénérationnelle. Les salariés seront donc contraints, s'ils en ont les moyens, de souscrire à une retraite complémentaire par capitalisation, qu'on l'appelle ou non fond de pension. C'est une mesure d'injustice sociale, qui a montré toutes ces limites, que ce soit avec l'effondrement des fonds de pension américains ou la faillite du régime par capitalisation en Grande-Bretagne.

7. Contrairement au discours ambiant, ces mesures ne sont pas inéluctables. D'autres modes de financement sont possibles.

8. Nous exigeons :

- Le maintien des 37 ans ½ de cotisations dans le public et le retour à 37 ans ½ dans le privé ;
- Le maintien du mode de calcul sur les 6 derniers mois ;
- Le maintien des bonifications liées aux enfants, le maintien des régimes relevant de la catégorie active et l'extension à d'autres professions ;
- Le maintien de la pension minimum versée par la CNRACL (plus de la moitié des retraités en bénéficiant) ;
- Le maintien de la Cessation Progressive d'Activité
- La reconduction du Congé de Fin d'Activité à 37 ans 1/2 sans condition d'âge

9. nous revendiquons :

- La retraite à 55 ans et à taux plein pour la catégorie B active
- Une bonification de 5 ans de cotisations pour les métiers pénibles et/ou à risques (sapeurs-pompiers, éboueurs, égoutiers, fossoyeurs)

10. L'avenir de la protection sociale est également un enjeu de société fondamental. Le marché qu'elle représente fait l'objet de convoitises des assurances privées et des banques pour ses aspects rentabilisables. Par la voie du Président du groupe UMP à l'Assemblée, le gouvernement a lancé l'idée de réserver la Sécu aux pathologies lourdes. Ces projets sont un pas de plus dans l'abandon des systèmes de protection et de solidarité et relève d'une mutation sociale que nous devons combattre de toutes nos forces pour qu'ils ne voient pas le jour.

Les principales difficultés que rencontre notre régime de Sécu sont les conséquences directes du chômage et de l'assiette des cotisations.

Nous revendiquons :

- Le maintien unique de Sécu sans distinction de pathologies,
- L'élargissement de l'assiette de cotisations aux revenus non salariaux ;
- Le rétablissement de la CMU dès la demande et sans ticket modérateur pour tous, français, étrangers, en situation régulière ou non ;
- Des moyens supplémentaires pour assurer un service public hospitalier de qualité, garant de la santé publique.

### **Chapitre 5 : services publics, décentralisation**

1. Les attaques se multiplient tous azimuts contre les services publics. A côté des grandes entreprises publiques (France Télécom, SNCF, Air France, ou EDF GDF), le processus est également en œuvre dans nos collectivités locales, avec un même objectif : privatiser les seuls secteurs rentables. La privatisation des services tels que l'eau et l'assainissement au profit des 2 potentats Vivendi ou la

Lyonnaise des eaux, s'est révélée souvent désastreuse pour les consommateurs, tant au niveau des tarifs que de la qualité du service, sans parler des conséquences de la gestion Messier sur le personnel. Il faut d'urgence réintroduire la gestion directe de ce secteur par le service public pour garantir l'égalité d'accès et une maîtrise par les usagers des tarifs et de la qualité.

2. Les collectivités locales représentent encore un vivier riche pour l'appétit insatiable des investisseurs privés.
3. Concernant la décentralisation, les premières lois de 1982 ont eu dans un premier temps un effet positif, tant pour les personnels que pour les usagers, en les rapprochant des lieux de décision. Mais elles ont aussi très vite marqué leurs limites.
4. Chacun a pu constater des dérives pour ne pas dire le dévoiement du système : détournement des fonds publics à des fins privées au travers des aides aux entreprises, de la défiscalisation, des pratiques clientélistes qui peuvent aller jusqu'au trucage des marchés publics et à la corruption.
5. La décentralisation a également généré d'importantes inégalités de traitement des usagers des services publics, d'une part en fonction des choix politiques opérés par les collectivités, d'autre part en fonction des moyens mis en œuvre. On peut souligner là-encore les carences de l'Etat qui n'assure pas son rôle de contrôle de légalité et de garant de la cohésion et de la solidarité nationale.
6. Le citoyen a été le grand oublié de la décentralisation : il aura fallu attendre la loi du 6 février 1992, soit 10 ans après la décentralisation, pour voir affirmer la nécessité de la participation des usagers aux affaires locales. En officialisant la possibilité de constituer des comités consultatifs extra-municipaux, cette loi a infléchi le fonctionnement des institutions. Mais elle reste trop timide pour insuffler réellement un peu plus de démocratie directe dans les communes. La participation des citoyens reste le plus souvent informer et tient plus à de la cooptation qu'à une réelle représentativité, sanctionnée par une élection.
7. L'idéologie libérale repose sur un dogme : diminuer l'imposition et supprimer autant que possible l'emploi public pour ne garder que les missions régaliennes de l'Etat (sécurité et justice, essentiellement).
8. La nouvelle vague de décentralisation prévue par le gouvernement Raffarin cherche à répondre à ces objectifs. Elle obéit avant tout aux impératifs de l'Europe libérale et des logiques de profits. Elle répond clairement à une volonté de désengagement de l'Etat à tous les niveaux et à une stratégie globale de casse du service public. En filigrane, c'est aussi une bonne opportunité de diminuer en apparence les impôts au profit de la fiscalité locale encore plus inéquitable que l'impôt sur le revenu.
9. Le projet prévoit également un droit à l'expérimentation pour les collectivités, sans prévoir les dispositions constitutionnelles qui garantiraient la séparation des pouvoirs législatifs et exécutifs.
10. Ce n'est pas là notre conception de la démocratie locale et des services publics de proximité. Nous ne sommes pas opposés par principe à la décentralisation

mais nous affirmons que celle-ci ne peut pas se faire dans un société basée sur la seule recherche du profit.

11. Le débat sur la poursuite de la décentralisation devrait être l'occasion de corriger les dérives et renforcer les garanties d'égalité d'accès et de traitement pour les usagers et pour les fonctionnaires.

12. *Cela passe par :*

- définir clairement dans une loi organique les compétences qui relèvent des collectivités territoriales et à quel échelon et celles qui relèvent de l'Etat,
- renforcer le rôle de cadrage et les pouvoirs de contrôle qui garantissent l'égalité de traitement des usagers sur tout le territoire
- encadrer le principe de libre administration des collectivités avec recentrage sur les compétences obligatoires, limitation du recrutement direct, exercice véritable du contrôle de légalité, lutte contre les phénomènes de corruption
- refondre l'ensemble de la fiscalité, avec transfert des moyens à hauteur des missions ; redonner son sens à l'impôt direct
- donner de nouveaux droits aux Comités Techniques Paritaires, plus proches de ceux des délégués du personnel dans le Conseils d'Administration, avec des séances publiques
- donner une place centrale aux usagers, avec une représentation assise sur une élection ; créer une instance de concertation qui réunisse les salariés et les usagers sur les questions de services publics (évaluation des besoins, des services rendus, développement, etc.) ; faire une information réelle auprès de usagers ; organiser les conditions d'une mobilisation citoyenne
- créer des « jurys-citoyens » pour responsabiliser les élus par rapport à leurs promesses et leurs choix, développer la gestion directe par les citoyens du budget de quartier, en s'inspirant des expériences de Porto-Allegre.

### **Chapitre 6 : droits des femmes**

1. La place des femmes dans la société mais aussi dans le travail reste marquée par des inégalités persistantes.

2. Nos collectivités majoritairement féminisées n'échappent pas à ce constat :

- des carrières administratives et sociales, avec des emplois majoritairement occupées par des femmes, moins favorables que celles techniques, avec des emplois majoritairement occupés par des hommes. Elles subissent ainsi une discrimination sexiste contraire à la loi sur l'égalité hommes/femmes.
- une écrasante majorité de femmes parmi les agents à temps partiel ;
- une proportion plus importante de femmes chez les non-titulaires (69% alors qu'elles représentent 57% des titulaires au 31/12/99)
- une proportion de femmes qui s'amenuise au fur et à mesure que l'on gravit les strates hiérarchiques.

3. Si nous n'y prenons pas garde, il est fort à craindre que les attaques en règle, aboutissant à la déréglementation du travail et à la remise en cause de notre système de retraite, touchent majoritairement et de plein fouet les femmes.
4. Nous nous inscrivons contre ces discriminations en continuant à lutter pour une RTT créatrice d'emplois, pour le droit des femmes à un emploi à temps complet, qualifié et valorisant, pour une organisation du travail qui leur permettent l'accès aux postes à responsabilités tout en préservant leur vie personnelle.
5. Nous continuerons à nous battre pour l'égalité professionnelle, contre toutes les discriminations sexistes, en particulier le harcèlement moral et sexuel, et contre toutes formes de violence et d'oppression faites aux femmes.
6. Nous dénoncerons toute attaque visant à réduire le congé maternité, à supprimer les bonifications dont bénéficient les femmes pour les retraites.
7. Nous soutiendrons les luttes de la Coordination des Associations pour le Droit à l'Avortement et à la Contraception, pour un véritable accès à la prévention, à la contraception et à l'I.V.G. pour toutes les femmes, qu'elles soient françaises, mineures, immigrées avec ou sans papiers.

### **Chapitre 7 : améliorer les conditions de travail**

1. Les conditions de travail, l'hygiène et la sécurité doivent faire l'objet d'un investissement particulier des équipes militantes de la Fédération SUD-CT.
2. Même s'il ne va pas assez loin en ne donnant pas aux CHS de véritables pouvoirs en matière de conditions de travail, le décret de juin 2000 reconnaît de nouveaux droits aux agents des collectivités territoriales qu'il faut faire appliquer.
3. Nous devons être particulièrement attentifs aux conditions de mise en œuvre de la fonction d'inspection dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité, en particulier de la réelle indépendance vis à vis de la collectivité de l'agent qui en est chargé.
4. Pour cela, nous pourrions agir auprès des centres de gestion pour qu'ils passent une convention avec l'ensemble des collectivités, quelle que soit leur taille, de mise à disposition des ACFI.
5. Nous continuons à revendiquer l'application des dispositions du code du travail en matière d'hygiène et de sécurité quand celles-ci ne font pas l'objet d'une transposition particulière à la Fonction Publique Territoriale.
6. Nous nous battons contre toutes les formes de harcèlement moral au travail.

## SOLIDAIRES

### Chapitre 1 : un engagement résolument interprofessionnel

1. Notre projet syndical repose sur la nécessité de construire des rapports de forces pour contrer les politiques libérales mises en place par le patronat et les gouvernements.
2. Comme l'a réaffirmé le congrès de l'Union G10 Solidaires de novembre 2001, *il s'agit de créer les conditions d'actions interprofessionnelles efficaces pour imposer d'autres choix économiques et sociaux. Par ses analyses, ses prises de position et ses propositions d'action, l'Union syndicale-G10 Solidaires doit permettre de dépasser le cadre de l'action professionnelle, qui, si elle reste nécessaire, n'est pas suffisante pour gagner sur les grandes questions sociales. A l'inverse, la capacité de l'Union à produire une analyse critique sur l'ensemble des questions sociales, et sa capacité à échanger, en son sein, les analyses et les expériences de mobilisation des différents secteurs professionnels, peuvent être des éléments utiles pour la mobilisation professionnelle. Le niveau professionnel et le niveau interprofessionnel sont donc tous les deux indispensables au syndicalisme de lutte et de transformation sociale que nous développons.*
3. *Notre syndicalisme ne s'arrête pas à la porte des entreprises et des administrations. Défendre efficacement les travailleurs, c'est être capable d'agir sur l'ensemble des facteurs qui déterminent leurs conditions d'existence. Notre syndicalisme intervient sur le champ politique et se refuse à cantonner son intervention sur les seuls problèmes revendicatifs immédiats.*
4. *L'Union syndicale G10 Solidaires a choisi de fonctionner sur la base de la recherche des convergences, et non pas sur la base du rapport de forces majorité/minorité. Cela suppose plus de temps, mais donne la garantie à chaque organisation membre de l'Union syndicale-G10 Solidaires de ne pas être dépossédée de ses prérogatives interprofessionnelles. Cela suppose aussi que chaque organisation ait la volonté de participer à l'élaboration d'un point de vue commun qui ne peut être la juxtaposition des positions des uns et des autres, ou le minimum commun.*
5. *L'interprofessionnel et l'engagement dans l'Union syndicale-G10 Solidaires ne doit plus être l'affaire de quelques "spécialistes", mais devenir une priorité collective de chaque organisation professionnelle, au plan national comme au plan local. L'interprofessionnel ne peut pas être un "supplément d'âme", mais doit devenir un axe permanent de l'activité et de la réflexion de chaque syndicat qui y est engagé.*
6. La Fédération SUD-CT est, de par son champ de syndicalisation et de par la diversité de ses métiers, au cœur de ces préoccupations. Précarité, exclusion, services publics de proximité, décentralisation,... autant de problématiques sur

lesquelles portent notre action au quotidien. Mais la Fédération SUD-CT devra être au fur et à mesure de son développement en capacité d'apporter sa contribution interprofessionnelle. Sa participation régulière dans les différentes instances du G10 national doit être un objectif prioritaire.

7. *L'adoption de l'identifiant complémentaire commun "Solidaires" a pris du temps : il s'agit maintenant qu'il soit largement porté par toutes les organisations nationales et locales de notre union en direction de leurs adhérents et des salarié-e-s. Nous devons imposer "Solidaires" comme une composante à part entière du paysage syndical en France. Afin de faire connaître l'identifiant de notre Union, les syndicats membres du G10-Solidaires font figurer l'identifiant "Solidaires" sur toutes leurs publications où figurent le sigle de leur organisation. Lors des élections où ils se présenteront après ce congrès les syndicats membres du G10-Solidaires prendront les dispositions pour que l'identifiant "Solidaires" soit associé au nom de leurs listes de candidats.*
8. A travers son logo et l'ensemble du matériel dont elle dispose (affiches, autocollants, drapeaux, publications, etc.), La Fédération SUD-CT doit elle-aussi réaffirmer son appartenance interprofessionnelle à l'Union G10 Solidaires.
9. Sur le plan local, la Fédération SUD-CT considère comme fondamental l'engagement des syndicats dans la construction ou le renforcement des G10 Solidaires locaux. Elle encouragera les équipes militantes à rechercher là où c'est possible, des locaux proches, voir communs avec les autres syndicats, à solliciter leur intégration dans les bourses du travail.
10. La Fédération SUD-CT continuera à agir pour une recomposition syndicale plus large, dans le strict respect de ses valeurs, pour permettre de poser ensemble les jalons qui favorisent les mobilisations, les convergences et renforcent ainsi le pôle syndical de transformation sociale.

### **Chapitre 2 : un engagement aux côtés des « sans »**

1. *Les dépenses de solidarité, par le biais des budgets publics et sociaux, doivent concrétiser la reconnaissance de droits économiques et sociaux réels : droit au revenu, droit au logement, droit aux transports, droit à l'éducation, à la culture, à l'information, à la santé, etc.*
2. *Notre action pour le renforcement des libertés politiques et publiques et pour l'égalité des droits nous conduit à combattre les idées, sexistes, racistes et xénophobes ou homophobes et toutes formes de harcèlement moral ou sexuel, à dénoncer toutes les formes d'oppression (y compris sur le plan international), à lutter pour l'abolition de la peine de mort.*
3. *Avec l'Union Syndicale G10 "Solidaires", nous agirons contre toutes les discriminations et dénoncerons les contrevérités assénées par tous ceux et toutes celles qui s'évertuent à désigner les immigrés comme des boucs émissaires ainsi qu'une législation française sur l'immigration basée depuis 1945 sur une seule et même logique de suspicion/répression.*
4. *Les politiques occidentales en matière d'immigration sont avant tout dictées par les besoins du patronat qui utilise celle-ci comme un laboratoire de la flexibilité du travail et pour qui l'étranger sans titre de séjour représente le travailleur idéal (pas*

*de charges sociales, pas de contraintes réglementaires, une rémunération inférieure au SMIC...). La condamnation de ces employeurs et la régularisation des sans-papiers, seules mesures aptes à sortir ces derniers de la surexploitation quotidienne dans laquelle ils sont cyniquement maintenus, doivent constituer une première étape dans la mise en place d'une autre politique en matière d'immigration fondée sur l'ouverture, l'accueil et la solidarité.*

5. La Fédération SUD-CT condamne la mise en œuvre par certaines collectivités locales de politiques sociales discriminatoires à l'égard des étrangers, en particulier des sans-papiers. Elle appelle les salariés de ce secteur à la plus grande vigilance dans l'exercice de leurs missions.
6. *Les résidents étrangers doivent avoir accès à une citoyenneté pleine et entière par la reconnaissance de l'égalité des droits et des devoirs dans le cadre des législations nationales existantes.* Pour la Fédération SUD CT, cela passe par l'accès au droit de vote notamment aux élections locales, sans discrimination entre européens et non européens. Elle se prononce également pour l'abrogation de la double-peine.

### **Chapitre 3 : défendre l'environnement**

1. Pollution de l'eau en Bretagne, explosion de l'usine AZF à Toulouse, développement des OGM, inondations à répétition, sans parler des conséquences écologiques, économiques et humaines des marées noires liées au naufrage de cargos-poubelles (l'Erika en 2000, le Prestige en 2002) ... : les questions environnementales ne doivent pas être exclues de nos préoccupations syndicales.
2. Les collectivités territoriales ont des responsabilités importantes dans ce domaine. Gestion de l'eau et des déchets, organisations des transports, développement parfois inconséquent de l'urbanisme, aménagement du territoire : autant de compétences qui leur incombent.
3. L'eau est par définition un bien universel, elle est indispensable à la vie de l'homme. De par la loi, nul ne peut se l'approprier. Les pouvoirs publics ont donc la responsabilité pleine et entière de la gestion de l'eau, de la fourniture à la distribution de l'eau potable, de la collecte aux traitements de l'eau usée. Ils ont également un devoir de protection de la nappe phréatique et de gestion des eaux pluviales et de ruissellement. Il faut donc mettre en œuvre une gestion publique et globale de l'eau tenant compte non seulement de son origine mais aussi de toutes les activités qui peuvent interférer sur sa qualité et ainsi créer des pollutions.
4. La gestion des déchets n'est pas seulement une action contre le gâchis et les nuisances, c'est une action pour économiser les ressources naturelles, valoriser les matières et matériaux qui peuvent l'être et réduire les pollutions. Il conviendra de :
  - mettre en place une collecte sélective tenant compte de la proximité, des coûts de transport et de traitement, du caractère nocif, insalubre ou dangereux des déchets, des conditions de travail et de sécurité des agents qui en seront chargés ;
  - réduire la production de déchets à la source ;

- limiter la mise en décharge à l'ultime phase d'élimination des déchets de déchets ;
5. Les collectivités locales ont en charge l'organisation des transports urbains, intercommunaux, départementaux et inter-départementaux, régionaux. L'utilisation des transports collectifs doit être privilégiée par rapport à l'utilisation des transports individuels consommateurs d'énergie. Les collectivités doivent veiller à ce qu'ils répondent aux attentes des populations en terme de coût, de proximité, de rapidité. L'aménagement urbain et la conception de l'évolution de nos villes doivent permettre une accessibilité à tous les moyens de transports, avec une priorité pour les modes non polluants (espaces cyclables, piétonniers,...).
  6. Gérer et allier l'activité économique et l'urbanisation que ce soit en milieu rural ou en zone urbaine à l'échelon d'un ensemble de communes, d'un département, d'une région, nécessite une cohérence de solidarité. Il faut impérativement ne pas opposer les territoires ruraux, aux territoires urbains ou industriels et mettre en œuvre une solidarité et un équilibre respectant la diversité des éléments constitutifs de ses territoires (ruralité, urbanisation, activités économiques, Espaces naturels et verts, équipements collectifs, les infrastructures routières et ferroviaires, transports et déplacements, services publics de proximité...).
  7. L'agriculture représente environ 20% de notre économie sur 80% du territoire. c'est un thème indissociable des débats sur ; l'alimentation, l'aménagement du territoire, la ruralité, la gestion de l'eau, ... Le recours à une agriculture intensive et productiviste, à la monoculture, à la surexploitation des sols, est à condamner. les résultats de cette agriculture sont là ; pollution des eaux par les nitrates, les pesticides et les herbicides, surproduction, excès d'irrigation. Le développement durable appelle à une autre orientation pour une agriculture plus diversifiée, plus extensive. Cela suppose un aménagement du territoire conciliant environnement, agriculture et économie.
  8. Le droit à une alimentation saine, diversifié, répondant aux critères de sécurité alimentaire pour tous doit prévaloir sur les choix économiques des multinationales (farines animales, OGM, Clonage, semences, intrants pesticides, herbicides, fongicides,...) ; qui jouent aux apprentis sorciers et non qu'un objectif : celui de devenir incontournable. Le principe de précaution doit prévaloir, on ne peut mettre sur le marché des produits qui n'offrent pas les garanties nécessaires en terme de santé publique, des produits dont on ne connaît pas les effet à long terme sur la faune et la flore. On ne peut cautionner une agriculture qui ne tient pas compte des problèmes d'environnement, de la biodiversité, des conséquences économiques sur le long terme. Par ailleurs, le commerce des matières premières, notamment alimentaires avec les pays pauvres doit reposer sur la notion d'échanges équitables et non de domination et d'exploitation. A cet effet, SUD Collectivités Territoriales favorisera la promotion du commerce équitable.
  9. Les décisions, les choix et les engagements environnementaux doivent avoir pour objectifs :
    - la préservation de la santé et de la salubrité publiques
    - la préservation du cadre de vie et de l'environnement au sens large du terme

- le bien être l'ensemble des populations dans un traitement égalitaire
- la préservation de la qualité de vie des habitants
- la préservation de la qualité des territoires et des paysages.

Pour cela, nous ne devons pas être des observateurs et des consommateurs passifs, mais des acteurs impliqués dans les processus décisionnel. Il nous faut donc s'investir et agir à tous les niveaux dans les instances de concertation à l'échelon du territoire, dans les CTP, les CHS-CT, les comités d'hygiènes départementaux, les commissions.

10. Les syndicats devront particulièrement veiller aux délégations de services publiques et à l'utilisation des fonds publics.

### **Chapitre 4 : agir contre la criminalisation de l'action syndicale**

1. L'incarcération en juin dernier de José Bové suite au démontage du Mac Do de Millau, la confirmation par la Cour de Cassation de sa condamnation pour destruction d'OGM, les condamnations à des peines de prison ferme de militants de la Confédération Paysanne pour les mêmes motifs, celle d'Alain Hébert, accusé d'avoir frappé un gendarme au cours d'une manifestation, sont autant de signes d'une pénalisation de l'action militante.
2. Même si la tendance n'est pas nouvelle, elle s'est accentuée avec l'émergence de nouvelles formes de mobilisations sociales, en particulier celles des antimondialisation.
3. Aujourd'hui, ce sont également des militants de notre fédération qui sont attaqués à titre personnel pour diffamation suite à la parution d'un tract syndical.
4. Plus que jamais, les syndicalistes subissent des menaces de représailles de la part des patrons, publics ou privés.
5. La Fédération SUD-CT réaffirme ses exigences en matière de libertés syndicales et plus largement en matière de libertés publiques. Elle continuera à soutenir les militants victimes de répression syndicale par tous les moyens appropriés dont elle dispose. Elle restera particulièrement vigilante en ce qui concerne l'application des lois Sarkozy dont certains aspects sont particulièrement dangereux pour les libertés publiques.